CERTIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code de l'environnement pour les

CESSATIONS D'ACTIVITÉ et les SITES ET SOLS POLLUÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

suivant l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalences prévus aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement.

PERL ENVIRONNEMENT

11 rue Louis Lumière

FRANCE - 21160 - MARSANNAY-LA-COTE

Satisfait aux exigences de l'article 2 § II et des annexes I, II et IV, pour délivrer des attestations (ATTES-ALUR) garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, y compris sur le fondement d'études de sol qu'elle a elle-même établies.

Satisfait aux exigences de l'article 3 et des annexes I et V, pour délivrer des attestations (ATTES-SECUR) garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 4 et des annexes I, II, III et VI, pour délivrer des attestations (ATTES-MEMOIRE) garantissant l'adéquation des mesures de gestion proposées pour la réhabilitation d'installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 5 et des annexes I, II, III et VII, pour délivrer des attestations (ATTES-TRAVAUX) garantissant la conformité des travaux réalisés aux objectifs de réhabilitation pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 6 et des annexes I et VIII, pour délivrer des attestations (ATTES-EOLIEN) garantissant la mise en œuvre des opérations de démantèlement des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Les établissements certifiés sont mentionnés en annexe

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
Accréditation n°5-0012
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Date de début de validité :
17 décembre 2024

Date de fin de validité :
11 mars 2030

Pour le Directeur Général

Laboratoire national de métrologie et d'essais • LNE

Signature numérique de THOMAS UNTEREINER ID
Date : 2024.12.16 19:04:36 +01'00'

Responsable du Département Certification de Produits et Services

Numéro de certificat 39268 - 1

Renouvelle / Renews le certificat 39268-0

MTE_SSP-V1-09-2022

CERTIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code de l'environnement pour les

CESSATIONS D'ACTIVITÉ et les SITES ET SOLS POLLUÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE AU CERTIFICAT N°39268 rev.1

Etablissement principal :

Etablissement de Marsannay-La-Côte

Etablissements certifiés (nom / adresse / SIRET)	Article 2 § II ATTES-ALUR	Article 3 ATTES-SECUR	Article 4 ATTES-MEMOIRE	Article 5 ATTES-TRAVAUX	Article 6 ATTES-EOLIEN
PERL ENVIRONNEMENT Etablissement de Marsannay-La-Côte 11, rue Louis Lumière 21160 MARSANNAY-LA-COTE N° SIRET 830 230 322 00034	X	X	X	X	X
PERL ENVIRONNEMENT Agence Grand Est 7B rue Montgolfier 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE N° SIRET 830 230 322 00059	X	X	X	X	X

– FIN DE LISTE –

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS